



BioClear 5 W01

Agrément SPW 2021/01/011/AEPUR

DONNÉES TECHNIQUES DE BASE

La station BioClear 5 W01 est dimensionnée pour le traitement d'eaux usées domestiques correspondant à 5 équivalent-habitant (EH), selon les caractéristiques standard suivantes :

- 0,75 m³ / jour (à raison de 150 litres/EH/jour)
- 135 g DCO/EH/jour
- 60 g DBO5/EH/jour
- 90 g MES/EH/jour
- 10 g N/EH/jour
- 2 g P/EH/jour

PERFORMANCES ÉPURATOIRE

- Procédé testé selon protocole CE norme EN 12566-3+A2 ;
- Procédé testé selon conditions sollicitantes suivant protocole VEOLIA (*) ;
- Procédé testé en conditions hivernales sévères ;
- Procédé testé sous fortes variations de charges saisonnières (*) ;
- (*) Résultats disponibles sur <http://www.epur.be>

Rejets conformes aux exigences de l'ACW 01.12.2016

DBO5	≤ 50 mg/l (*)
DCO	≤ 160 mg/l (*)

(*) Sur un échantillon ponctuel

COMPOSITION DU POSTE

STATION COMPOSÉE DE 3 CUVES EN POLYÉTHYLÈNE ROTOMOULÉ (CUVES A,B ET C SOLIDARISÉES ENTRE ELLES)

- Classe de trafic : A15
- Étanchéité des tuyauteries IN et OUT assurée avec le corps de cuve par des joints caoutchouc à lèvres, tous positionnés au-dessus du fil d'eau.
- Tampons de visite en PEHD fourni, avec système de verrouillage.
- Rehausses : en option

DÉTAILS DES ÉTAPES DE TRAITEMENT

	PRÉ-DÉCANTATION ⁽¹⁾	TRAITEMENT BIOLOGIQUE	POST-DÉCANTATION ⁽²⁾
Cuve(s)	A	B	C
Volume utile	3,00 m ³	1,50 m ³	1,50 m ³
Dimensions hors tout	202 x 150 cm - 161 cm (h)	135 x 110 cm - 153,5 cm (h)	135 x 110 cm - 153,5 cm (h)
Poids de la cuve	28047 + 9029 kg	50 kg	50 kg
Hauteur entrée (*)	139,5 cm	133,5 cm	133,5 cm
Hauteur sortie (*)	133,5 cm	131,5 cm	131,5 cm
Ø entrée / sortie	110 mm	110 mm	110 mm
Ouverture de visite	Ø 60 cm	Ø60 cm	Ø60 cm

(*) Hauteurs sous la génératrice inférieure du tuyau - tuyauteries non fournies

(1) Tuyauterie de sortie plongeante sous le niveau d'eau anti transfert de surnageants et anti-refoulement.

(2) Coude de sortie anti transfert de surnageants avec dispositif de dépressurisation

RÉACTEUR BIOLOGIQUE

Lit fixe PEHD 100 m²/m³ conforme à la norme NBN EN 12255-7 de forme tubulaire verticale, Ø ouverture de 50 mm, sans ailettes. Lit tubulaire vertical ordonné, ajouré en losanges sur pointes, totalement immergé, les espaces tubulaires étant libres de tout encombrement afin d'éviter tout risque de colmatage. La surface en PEHD inaltérable est traitée pour assurer une rugosité d'accrochage de la biomasse. Aérateurs tubulaires à membrane EPDM micro-perforée placés sur un dispositif d'extraction en acier inox permettant un remplacement éventuel à l'identique, aisé, sans nécessiter de vidange et sans dépose de l'ensemble du réacteur biologique.

ÉQUIPEMENT(S) ÉLECTROMÉCANIQUE(S)

	SURPRESSEUR	ÉGALISATION	RECIRCULATION
Équipement(s)	surpresseur électromécanique linéaire à double membrane	-	Canne air lift, PVC PN 16 - 25 mm. Transfert des boues sédimentées du post-décanteur vers le décanteur primaire.
Modèle	HP60 ou similaire	-	Electrovanne commandée par temporisation
Puissance installée	51 W	-	0,01 W
Puissance absorbée	51 W	-	0,01 W
Ampérage nominal	0,6 A	-	0,25 A
Niveau sonore	35 dB	-	-
Débit	-	-	-
Dimensions	L = 23,5 cm; H = 19,6 cm; l = 18 cm	-	-
Régulation	fonctionnement permanent, 24h/24	-	intégré au boîtier de régulation et de centralisation des défauts.
Protection	Arrêt automatique du surpresseur en cas de défaut électrique, surchauffe ou membrane défectueuse et signalisation par alarme sonore via le boîtier de régulation et de centralisation des défauts.	-	-

TUYAU D'ALIMENTATION EN AIR

Tuyau flexible annelé type AZUR Ø 20 mm vers le réacteur biologique

Tuyau PVC flexible type CRISTAL Ø 10-14 mm vers la canne Airlift.

Longueur standard : 20 m, allonge possible jusqu'à maximum 40 m de tuyauterie.

COFFRET ÉLECTRIQUE DE COMMANDE

Boîtier de régulation et de centralisation des défauts

Alimentation électrique minimum requise : monophasé 230 V - 16 A Alarme sonore de défaut de fonctionnement

PRESCRIPTIONS DE POSE

Voir « Guide de mise en oeuvre et d'exploitation » disponible sur demande.

Etude pédologique, implantation géographique et altimétrique, nappe phréatique et zone inondable, tout comme toutes autres contraintes et dispositions particulières sont exclusivement à charge et de la responsabilité du Maître d'oeuvre et/ou du Maître d'ouvrage.

IMPORTANT

STATION D'ÉPURATION DESTINÉE AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMESTIQUES À L'EXCLUSION DES EAUX DE PLUIES ET/OU DE RUISSELLEMENT. STATION CONFORME À LA NORME NF EN 12566-3 + A2